

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2025/2026

**BUT 1 CLASSIQUE ET ALTERNANCE – BUT 2 MDEE CLASSIQUE – BUT 2 BIAV CLASSIQUE – BUT 2
MMPV ALTERNANCE – BUT 2 BDMRC CLASSIQUE ET ALTERNANCE – BUT 2 SME CLASSIQUE –
BUT 3 MDEE CLASSIQUE ET ALTERNANCE – BUT 3 BIAV CLASSIQUE – BUT 3 MMPV
ALTERNANCE – BUT 3 BDMRC MULTI-SECTORIEL ALTERNANCE ET BANQUE ASSURANCE
ALTERNANCE – BUT 3 SME CLASSIQUE**

Le présent règlement intérieur concerne le département Techniques de Commercialisation de l'IUT de Metz et toute personne étudiant ou travaillant dans ce département. Il a pour objet de compléter le règlement intérieur de l'IUT de Metz, qu'il ne saurait donc modifier. Il a pour but d'établir les conditions d'une vie harmonieuse en collectivité en fixant les droits et les devoirs de chacun.

Le règlement intérieur est communiqué à chaque rentrée à tous les étudiants et tous les personnels du département Techniques de Commercialisation de l'IUT de Metz, ainsi que ses modifications dès que celles-ci sont approuvées par le conseil d'IUT.

L'inscription à l'IUT entraîne le respect du règlement intérieur de l'IUT complété par celui du département TC.

Situation sanitaire – Consignes

Si les circonstances l'exigent, une organisation spécifique tenant compte de la situation sanitaire pourra être mise en place autant que nécessaire.

1. Règles générales - Respect des locaux – Tenue et savoir-être

1.1 Règles générales

Dans les locaux de l'IUT, chaque étudiant du département veillera à avoir sa carte d'étudiant de l'Université de Lorraine toujours sur lui.

Dans l'intérêt de tous, chaque étudiant doit prendre le plus grand soin des locaux, du matériel et du mobilier. Il est formellement interdit de boire ou de manger dans les salles de cours à l'exception des salles C23 et C37. Toute occupation des locaux pour des motifs autres que pédagogiques doit avoir reçu l'aval de la direction du département.

L'affichage doit s'effectuer sur les emplacements réservés. Tout affichage en dehors des zones réservées sera retiré.

L'usage de l'ascenseur et du parking est réglementé et réservé aux personnes autorisées et munies d'un badge.

1.2 Horaires des cours

Les horaires seront les suivants :

Matin	Après-midi
8 h 05 à 9 h 55 et 10 h 10 à 12 h 00	12 h 05 à 13 h 00
9 h 05 à 10 h 55 et 11 h 10 à 13 h 00	13 h 05 à 14 h 55 et 15 h 10 à 17 h 00
	14 h 05 à 15 h 55 et 16 h 10 à 18 h 00

1.3 Calendriers pédagogiques

Le département Techniques de Commercialisation est responsable de l'organisation pédagogique dont il a la charge. Cette organisation s'inscrit dans le calendrier pédagogique de l'IUT.

Voir les calendriers en fin de règlement.

1.4 Respect des locaux

Tout comportement de dégradation des locaux ou du matériel, toute introduction dans les locaux de personnes étrangères à l'IUT, toute atteinte à l'image et à la réputation de l'IUT, tout comme le non-respect des règles élémentaires de courtoisie et de savoir-vivre, pourront donner lieu à une demande de traduction devant la section disciplinaire de l'Université de Lorraine.

Les étudiants doivent adopter une attitude adaptée, ne perturbant pas les enseignements, y compris lorsqu'ils attendent devant une salle déjà occupée pour des enseignements avant le début de leurs propres cours.

1.5 Tenue vestimentaire

Une tenue correcte est exigée de la part des étudiants. Certaines tenues vestimentaires sont interdites dans le département Techniques de Commercialisation dont l'objectif principal est de former des étudiants aux savoir-faire et savoir-être d'un commercial. Sont donc interdits, en particulier, les jeans troués, les joggings, les tongs et les casquettes ou toute autre tenue inappropriée. En cas de non-respect de cette consigne, l'étudiant pourra être exclu de cours et renvoyé chez lui pour se changer.

Lors des présentations orales quelles qu'elles soient, et en particulier lors des soutenances de stage, l'étudiant devra porter une tenue classique. Les étudiants assistant aux soutenances devront également respecter cette dernière règle.

1.6 Autres règles

Les téléphones portables doivent être éteints et rangés durant les enseignements. Un enseignant peut exclure de son cours un étudiant qui en perturberait le bon déroulement.

L'utilisation d'ordinateurs portables durant les cours et/ou TD est laissée à la libre appréciation de l'enseignant ou intervenant vacataire, mais a priori interdite.

Il est interdit de photographier d'autres personnes sans leur consentement.

Les cas d'incidents de tous ordres dans le département et/ou de fraudes aux contrôles seront soumis au Président de l'Université de Lorraine en vue de la saisine de la section disciplinaire de l'Université de Lorraine. Des exemples de sanctions prises par cette section disciplinaire peuvent être affichés dans les couloirs de l'IUT.

2. Règles particulières d'accès à certaines salles

Le département Techniques de Commercialisation met à la disposition des étudiants une salle informatique en libre-service (salle A 22) qu'il est possible d'utiliser de 7h30 à 18h00 et le samedi de 8h00 à 12h00. Toutefois, les cours sont prioritaires dans cette salle. Si cette dernière est fermée, la clé doit être demandée au service Accueil.

En cas de dégradation volontaire du matériel informatique, la salle sera définitivement inaccessible en libre accès.

Seuls les étudiants, enseignants et intervenants du département Techniques de Commercialisation pourront utiliser cette salle informatique.

3. Obligation d'assiduité aux enseignements et règles de validation de semestre

3.1 Règles communes

La présence à tous les cours, magistraux, travaux dirigés et travaux pratiques de l'emploi du temps est obligatoire. Le contrôle de l'assiduité est effectué par les enseignants.

En cas d'absence prévue ou imprévue et quel qu'en soit le motif, l'étudiant doit en informer le secrétariat de département.

Les retards sont considérés comme une absence.

Toute absence est considérée a priori non justifiée.

La justification des absences est à l'appréciation de la direction des études du département qui pourra en outre convoquer l'étudiant.

En cas d'absence à une évaluation, l'étudiant sollicitera, dans les 8 jours qui suivront le début de son absence à l'IUT, une épreuve de substitution, en indiquant sur le formulaire fourni par le secrétariat, l'intitulé du module, la date et l'heure de l'épreuve manquée et le nom de l'enseignant concerné qui sera ensuite informé de cette demande par le secrétariat en vue des suites à y donner. L'absence à une épreuve de substitution ne donnera en aucun cas droit à une autre épreuve de substitution.

Chaque absence injustifiée (créneau d'une heure) donnera lieu à une pénalité de 0,025 point sur la moyenne de chaque UE.

Les absences injustifiées sont comptabilisées par heure.

3.2 Spécificités en formation classique

Le justificatif doit être déposé sur la plateforme assiduité <https://assiduite.univ-lorraine.fr/> dans un délai de 8 jours à compter du début de l'absence.

En cas de non-respect des consignes ci-dessus, il ne sera pas pris en compte et l'absence restera injustifiée.

- Le congé étudiant : chaque étudiant bénéficie de 4 jours de congés annuels maximum (non permis au-delà, validés automatiquement, hors apprentis). Chaque congé se pose intégralement à la journée (insécable et hors période d'examen). Le gestionnaire peut rejeter cette demande si le congé est pris durant un examen.

N.B. : les absences des apprentis dépendent exclusivement de leur contrat d'apprentissage.

- Le congé périodique : chaque étudiant(e) déclaré(e) de sexe féminin bénéficie de 12 jours de congés périodiques dans l'année, validés automatiquement (hors apprentis). Chaque congé se pose intégralement à la journée (insécable).

3.2 Spécificités en formation en alternance

Pour justifier son absence, l'alternant devra fournir la copie de son arrêt de travail dans les 48h suivant la fin de son absence (attention : l'employeur doit quant à lui recevoir l'original dudit document dans les 48h qui courent à partir du début de l'absence).

Cas exceptionnel(s) :

- Rendez-vous médical chez un spécialiste, prévu de longue date et ne pouvant être déplacé : ce rendez-vous ne pourra justifier plus d'une demi-journée d'absence ;
- Demande exceptionnelle de présence en entreprise : la demande devra obligatoirement émaner du Maître d'Apprentissage et être adressée par écrit au Responsable pédagogique concerné. Le délai de prévention est fixé à une semaine avant ladite absence (l'avis de pédagogie devant être recueilli). Si une évaluation est programmée à cette date, l'absence sera refusée.

4. Modalités de contrôle des connaissances

4.1 Règles générales

Les modalités présentées viennent en application de l'arrêté du 15 avril 2022 portant définition des programmes nationaux de la licence professionnelle « Bachelor universitaire de technologie » et abrogeant l'arrêté du 3 août 2005.

Le principe du contrôle de connaissances est celui d'un contrôle continu et régulier des connaissances et des aptitudes.

Les épreuves du contrôle continu sont organisées régulièrement tout au long de la scolarité. Elles peuvent inclure des contrôles écrits ou oraux, des rapports, des projets, des comptes rendus de TP, etc. qui peuvent faire l'objet de regroupement.

Pour un module d'un volume supérieur à 15 heures, l'enseignant, ou intervenant vacataire, doit procéder à deux évaluations notées minimum. La moyenne des évaluations sera la moyenne générale du module.

Pour l'ensemble des épreuves, les étudiants devront se munir d'une calculatrice de type collège, non programmable, sauf autorisation de l'enseignant.

Les étudiants doivent obligatoirement composer à la place qui leur est indiquée, le cas échéant.

Les téléphones portables ainsi que tout autre objet connecté ne sont pas autorisés lors d'un contrôle : ils devront obligatoirement être éteints au début du contrôle, rangés dans le sac de l'étudiant et non dans la poche d'un vêtement.

Les sacs sont déposés en début d'épreuve à côté du surveillant.

Le matériel autorisé est le suivant : stylo, effaceur, règle et matériel indiqué sur l'énoncé. Les trousseaux sont rangés dans le sac.

Toute communication, de quelque nature qu'elle soit, est interdite. L'échange de matériel entre deux étudiants est interdit sans l'accord de l'enseignant.

Les étudiants sont responsables du rendu de leur copie à l'issue de l'épreuve. Toute copie non restituée avant

la sortie de la salle ne sera pas reprise et se verra affectée d'une note égale à 0.

Les copies non utilisées doivent être rendues.

4.2 Fraudes

Pour toutes les épreuves, la présence à la place occupée par l'étudiant d'un téléphone portable ou d'un objet connecté sera considérée comme une tentative de fraude.

Pour les épreuves sans document ou sans calculatrice, la présence de documents relatifs à l'épreuve ou de calculatrice sera considérée comme tentative de fraude.

L'étudiant surpris en train de frauder devra rester dans la salle jusqu'au terme de l'épreuve et remettra sa copie signée et datée au surveillant.

Un procès-verbal établi par le surveillant et signé par l'étudiant sera soumis à la Présidente de l'Université de Lorraine en vue de la saisine de la section disciplinaire de l'Université de Lorraine.

4.3 Plagiat

Dans tous les travaux soumis à évaluation qui doivent être rendus, il convient d'être vigilant afin de ne pas pratiquer le plagiat (rendu très facile sur internet), plagiat qui est strictement interdit et sanctionné car considéré comme fraude.

Est considéré comme plagiat :

- La reproduction totale ou partielle du texte d'autrui sans indication de la référence
- La remise d'un même travail dans des cours ou épreuves différents, sans autorisation préalable.

Tout plagiat dûment constaté sera soumis au Président de l'Université de Lorraine en vue de la saisine de la section disciplinaire de l'Université de Lorraine.

Si utiliser et exploiter des informations sur une entreprise, des données, des réflexions d'auteurs reconnus est absolument nécessaire pour la rédaction d'un rapport, quel qu'il soit, il convient d'en citer la source. Tout emprunt autorisé (dont la source est clairement mentionnée) doit faire l'objet d'une reformulation (synthèse avec ses propres termes).

Dans le cas particulier d'une citation intégrale, il convient :

- De citer cette ou ces quelques phrases (se limiter à de courts extraits) entre guillemets de manière strictement identique, à la virgule près, en indiquant la page exacte d'où est issu cet extrait cité.
- De noter très précisément les références de l'ouvrage, de préférence en note de bas de page, étant entendu que l'ouvrage est bien présent dans la bibliographie/sitographie.

Il en va de même pour l'utilisation d'une intelligence artificielle (IA), en principe interdite, sauf accord de l'enseignant.

4.4 Étudiants en difficulté

Les étudiants sont invités à informer la direction des études de leur département des difficultés particulières de tout ordre rencontrées durant l'année universitaire le plus rapidement possible (ou dès que survient un problème important les concernant) et impérativement avant les dates des commissions. De telles informations ne seront plus prises en compte après les réunions de commission.

Afin de combler les lacunes des étudiants, pourront être proposées des heures de soutien dans certaines matières. En BUT par alternance, elles ne pourront être programmées, le cas échéant, qu'après la journée de cours.

5. Stages

Un stage est une période de formation pratique complémentaire à la formation académique et il est réalisé en vue d'obtenir un diplôme.

Une période de 2 semaines de stage est prévue en première année, une autre de 8 semaines est prévue en deuxième année et une dernière de 16 semaines en troisième année (les trois étant validées par un rapport et/ou une soutenance).

Tous les stages font l'objet d'une convention obligatoire (notice à télécharger sur l'ENT, sur la tuile « Stages ») entre l'organisme d'accueil, l'IUT et l'étudiant. Elle doit être impérativement signée par toutes les parties avant le départ en stage.

Tout étudiant effectuant un stage sans convention universitaire est en situation non réglementaire et risque des sanctions disciplinaires. L'Université, l'IUT et le département ne sauraient être tenus pour responsables des dommages causés ou subis par l'étudiant dans ce cas.

En cas d'absence, même pour des raisons légitimes (maladie, concours, convocation...) il appartient à l'étudiant d'aviser conjointement son tuteur entreprise, son tuteur enseignant et le responsable de stage et de préciser les modalités de rattrapage.

Toute absence non accompagnée de son justificatif et des modalités de rattrapage ne sera pas justifiée.

6. Bonus engagement étudiants (B2E)

Le département TC est sensible à l'engagement des étudiants dans les activités prévues au règlement intérieur de l'IUT.

Aussi, les étudiants concernés veilleront à déposer leur dossier auprès de l'Université de Lorraine dans la période indiquée par cette dernière. Après instruction du dossier par la commission ad-hoc de l'Université de Lorraine, le jury officiel prendra en compte l'avis exprimé par cette dite commission.

7. Conseils du département

7.1 Conseil de département

7.1.1 Composition

Présidé par le chef de département et destiné à l'assister dans ses missions, le conseil de département est l'instance privilégiée d'échange et de dialogue entre la direction du département, les équipes pédagogiques et les usagers.

Le conseil de département a pour vocation de débattre de tous les aspects liés à la pédagogie et au fonctionnement du département.

Le conseil de département, renouvelé chaque année, est composé de membres de droit et de membres élus.

- Membres de droit

- Le chef de département
- Les directeurs des études
- Les responsables de formation
- Les personnels permanents du département

- Membres élus

- Représentants des enseignants exerçant dans le département :

- Enseignants vacataires : 1
- Représentants des usagers :
 - 1^{re} année formation initiale : 6 (4 titulaires, 2 suppléants)
 - 2^e année formation initiale : 5 (3 titulaires, 2 suppléants)
 - 3^e année formation initiale : 5 (3 titulaires, 2 suppléants)
 - 1^{re} année formation en apprentissage : 1
 - 2^e année formation en apprentissage : 1
 - 3^e année formation en apprentissage : 1
 - 2^e année BUT passerelle adaptée : 1
- Membres invités
- Un correspondant S2I
- Des personnes invitées en fonction de l'ordre du jour

7.12 Attributions

Le conseil de département a pour vocation de :

- Débattre de tous les aspects liés à la pédagogie et au fonctionnement du département ;
- Établir le règlement intérieur du département qui sera annexé à celui de l'IUT ;
- Donner son avis sur la désignation du chef de département et le proposer.

Le Conseil de département propose au Conseil de l'Institut un des membres enseignants de l'équipe pédagogique comme chef de département.

Lorsque le chef de département est candidat à sa propre succession, le conseil de département est présidé par son doyen d'âge.

Il est compétent pour toutes les questions touchant au fonctionnement du département et du bon exercice de la pédagogie (sécurité en TP, application du règlement des études...).

D'autres attributions fixées par le règlement intérieur de l'IUT ou du département peuvent lui être confiées.

7.13 Fonctionnement

Le conseil de département en session ordinaire se réunit au moins trois fois par an sur convocation du chef de département. Des réunions extraordinaires peuvent être organisées sur convocation du chef de département, sur demande d'au moins un tiers de ses membres ou sur convocation du directeur de l'IUT.

Les comptes rendus des réunions du conseil de département doivent être transmis au directeur de l'IUT dans un délai de quinze jours et communiqués à l'ensemble des personnels et usagers du département.

Le conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins des membres en exercice sont présents ou représentés et à condition que soient présents effectivement 40 % au moins des membres du conseil en exercice. Le quorum est évalué en début de réunion.

Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle convocation est adressée dans les huit jours suivant avec le même ordre du jour ; le conseil délibère alors valablement quel que soit le nombre des membres présents. Le conseil prend ses décisions à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Tout membre peut en cas d'absence donner procuration à un autre membre.

Tout membre peut être porteur au plus d'une procuration.

Les éventuelles autres modalités de fonctionnement du conseil sont précisées dans le règlement intérieur de l'IUT ou du département.

7.2 Conseil de perfectionnement

BUT 1 formation classique et alternance

- Chef de Département ;
- Deux représentants BIATSS ;
- Deux représentants enseignants ou enseignants chercheurs (dont le Responsable de formation) ;
- Deux représentants intervenants professionnels ;
- Deux représentants étudiants ;
- Deux anciens étudiants.

BUT 2 MDEE formation classique

- Chef de Département ;
- Deux représentants BIATSS ;
- Deux représentants enseignants ou enseignants chercheurs (dont le Responsable de parcours) ;
- Deux représentants intervenants professionnels ;
- Deux représentants étudiants ;
- Deux anciens étudiants.

BUT 2 BIAV formation classique

- Chef de Département ;
- Deux représentants BIATSS ;
- Deux représentants enseignants ou enseignants chercheurs (dont le Responsable de parcours) ;
- Deux représentants intervenants professionnels ;
- Deux représentants étudiants ;
- Deux anciens étudiants.

BUT 2 MMPV alternance

- Chef de Département ;
- Deux représentants BIATSS ;
- Deux représentants enseignants ou enseignants chercheurs (dont le Responsable de parcours) ;
- Deux représentants intervenants professionnels ;
- Deux représentants étudiants ;
- Deux anciens étudiants.

BUT 2 BDMRC formation classique et alternance

- Chef de Département ;
- Deux représentants BIATSS ;
- Deux représentants enseignants ou enseignants chercheurs (dont le Responsable de parcours) ;
- Deux représentants intervenants professionnels ;
- Deux représentants étudiants ;
- Deux anciens étudiant.

BUT 2 SME formation classique

- Chef de Département ;
- Deux représentants BIATSS ;
- Deux représentants enseignants ou enseignants chercheurs (dont le Responsable de parcours) ;
- Deux représentants intervenants professionnels ;
- Deux représentants étudiants ;
- Deux anciens étudiants.

BUT 3 MDEE formation classique et alternance

- Chef de Département ;
- Deux représentants BIATSS ;
- Deux représentants enseignants ou enseignants chercheurs (dont le Responsable de parcours) ;
- Deux représentants intervenants professionnels ;
- Deux représentants étudiants ;
- Deux anciens étudiants.

BUT 3 BIAV formation classique

- Chef de Département ;
- Deux représentants BIATSS ;
- Deux représentants enseignants ou enseignants chercheurs (dont le Responsable de parcours) ;
- Deux représentants intervenants professionnels ;
- Deux représentants étudiants ;
- Deux anciens étudiants.

BUT 3 MMPV alternance

- Chef de Département ;
- Deux représentants BIATSS ;
- Deux représentants enseignants ou enseignants chercheurs (dont le Responsable de parcours) ;
- Deux représentants intervenants professionnels ;
- Deux représentants étudiants ;
- Deux anciens étudiants.

BUT 3 BDMRC banque assurance et multi-sectoriel alternance

- Chef de Département ;
- Deux représentants BIATSS ;
- Deux représentants enseignants ou enseignants chercheurs (dont le Responsable de parcours) ;
- Deux représentants intervenants professionnels ;
- Deux représentants étudiants ;
- Deux anciens étudiants.

BUT 3 SME formation classique

- Chef de Département ;
- Deux représentants BIATSS ;
- Deux représentants enseignants ou enseignants chercheurs (dont le Responsable de parcours) ;
- Deux représentants intervenants professionnels ;
- Deux représentants étudiants ;
- Deux anciens étudiants.

8. Chefferie de département

Chaque département, créé par arrêté du Ministre en charge de l'Enseignement Supérieur, constitue la cellule de base de l'IUT.

Chaque département est administré, sous l'autorité du directeur de l'IUT, par un chef de département choisi dans l'une des catégories de personnels ayant vocation à enseigner dans les Instituts Universitaires de Technologie.

Le chef de département est assisté d'un conseil de département dont la composition est fixée statutairement. Dans le cadre de la politique générale déterminée par le conseil d'IUT, chaque département assure, outre les différentes options et parcours de BUT correspondant à sa spécialité, la gestion des différents diplômes, parcours et formations qui lui sont attribués par le directeur de l'IUT.

8.1 Désignation du chef de département

En application de l'article D 713.3 du code de l'éducation, le chef de département, choisi dans l'une des catégories de personnels ayant vocation à enseigner dans les IUT, est nommé par le directeur de l'IUT après avis favorable du conseil de l'IUT précédé d'une consultation du conseil de département.

La nomination est prononcée pour une durée de trois ans, immédiatement renouvelable une fois. Les modalités de candidatures et de consultation du conseil de département préalable à la désignation du chef de département sont précisées dans le règlement intérieur de l'IUT et le cas échéant du département.

Le chef de département est entouré d'une équipe composée :

- Le cas échéant, d'un ou plusieurs chefs de département adjoints ;
- D'un ou plusieurs directeurs des études ;
- Le cas échéant, d'un ou plusieurs chefs de travaux ;
- De responsables de parcours ou formation autres que les licences professionnelles et tous les autres responsables de formation qu'il nomme pour une durée n'excédant pas celle de son mandat et dont il propose les fonctions au directeur et au conseil de l'IUT.

Il propose ou est consulté sur la désignation par le directeur de l'IUT, des responsables de licences professionnelles ou de parcours de licences professionnelles.

Le directeur peut mettre fin au mandat du chef de département après un vote favorable (majorité simple) du Conseil de l'Institut précédé d'une consultation du Conseil de département. La procédure de destitution est définie par le règlement intérieur de l'IUT.

8.2 Attributions du chef de département

Sous l'autorité du directeur, le département est dirigé par un chef de département assisté par un Conseil de département et éventuellement un Bureau.

Le chef de département est responsable devant le directeur de l'IUT et devant le conseil de l'IUT de la bonne marche de son département. Pour ce faire :

- Il représente le département à l'extérieur de l'IUT (notamment à l'assemblée des chefs de département de sa spécialité) sous réserve des compétences dévolues au directeur de l'Institut ;

- Il anime l'équipe des enseignants permanents et vacataires de son département ;
- Il organise dans son département la réflexion collective sur la gestion, l'utilisation et les demandes en moyens humains, matériels et financiers, et y assure la diffusion de l'information ;
- Il convoque et préside le conseil de département ;
- Il organise l'enseignement, les stages et les relations avec les entreprises de son département, et est responsable de la mise en œuvre pédagogique du PN (programme national) du BUT ;
- Il organise le recrutement des étudiants ;
- Il préside les commissions d'admission, de semestre et de délivrance du BUT de la spécialité portée par son département ;
- Il propose au conseil d'IUT les modalités de contrôle des connaissances de cette spécialité de BUT, ainsi que, le cas échéant celles des autres diplômes ou parcours dont il a la charge ;
- Il propose au directeur de l'IUT et aux instances supérieures les chargés d'enseignements vacataires à recruter ;
- Il propose au directeur de l'IUT et aux instances supérieures la composition des jurys de diplômes et parcours dont il a la responsabilité ;
- Sauf dispositions particulières, il encadre les personnels BIATSS affectés à son département ;
- Il est responsable de l'évaluation de son département ;
- Il assure la promotion de son département et prend toute initiative pour son rayonnement et son évolution dans le cadre de la politique générale de l'IUT ;
- Il exécute les décisions du directeur et du conseil d'IUT ;
- Il peut siéger au Conseil de l'Institut avec voix consultative s'il n'est pas membre du Conseil de l'Institut.
- En cas d'empêchement, il peut désigner son représentant.

Les éventuelles autres attributions et missions du chef de département sont précisées dans le règlement intérieur de l'IUT ou du département.

Calendrier 2025/2026 BUT 1 FI

2025

2026

Septembre				Octobre				Novembre				Décembre				Janvier				Février				Mars				Avril				Mai				Juin				
1	L		36	1	M			1	S	Toussaint		1	L		49	1	J	Vacances		1	D			1	D			1	M	SAE Vente			1	V	Fête du travail		1	L		23
2	M			2	J			2	D			2	M			2	V	Vacances		2	L	SAE Marketing	6	2	L		10	2	J	SAE Vente			2	S			2	M		
3	M			3	V			3	L	SAE Vente	45	3	M			3	S	Vacances		3	M	SAE Marketing		3	M			3	V	Férié 57			3	D			3	M		
4	J			4	S			4	M	SAE Vente		4	J			4	D			4	M	SAE Marketing		4	M			4	S	SAE Vente			4	L		19	4	J		
5	V			5	D			5	M	SAE Vente		5	V			5	L	SAE Com Co	2	5	J	SAE Marketing		5	J			5	D				5	M			5	V		
6	S			6	L	SAE Marketing	41	6	J	SAE Vente		6	S			6	M	SAE Com Co		6	V	SAE Marketing		6	V			6	L	Lundi de Pâques	15	6	M			6	S			
7	D			7	M	SAE Marketing		7	V	SAE Vente		7	D			7	M	SAE Com Co		7	S	SAE Marketing		7	S			7	M				7	J			7	D		
8	L		37	8	M	SAE Marketing		8	S	SAE Vente		8	L		50	8	J	SAE Com Co		8	D			8	D			8	M				8	V			8	L		24
9	M			9	J	SAE Marketing		9	D			9	M			9	V	SAE Com Co		9	L	SAE Marketing	7	9	L	SAE Com Co	11	9	J				9	S			9	M		
10	M			10	V	SAE Marketing		10	L		46	10	M			10	S	SAE Com Co		10	M	SAE Marketing		10	M	SAE Com Co		10	V				10	D			10	M		
11	J			11	S	SAE Marketing		11	M	Armistice		11	J			11	D			11	M			11	M	SAE Com Co		11	S				11	L		20	11	J		
12	V			12	D			12	M			12	V			12	L		3	12	J			12	J	SAE Com Co		12	D				12	M			12	V		
13	S			13	L		42	13	J			13	S			13	M			13	V			13	V	SAE Com Co		13	L	Vacances		16	13	M			13	S		
14	D			14	M			14	V			14	D			14	M			14	S			14	S	SAE Com Co		14	M	Vacances			14	J	Jeudi de l'Ascension		14	D		
15	L		38	15	M			15	S			15	L		51	15	J			15	D			15	D			15	M	Vacances			15	V			15	L		25
16	M			16	J			16	D			16	M			16	V			16	L		8	16	L		12	16	J	Vacances			16	S			16	M		
17	M			17	V			17	L		47	17	M			17	S			17	M			17	M			17	V	Vacances			17	D			17	M		
18	J			18	S			18	M			18	J			18	D	Fin S1 / Début S2		18	M			18	M			18	S	Vacances			18	L		21	18	J		
19	V			19	D			19	M			19	V			19	L	STAGE BUT1	4	19	J			19	J			19	D	Vacances			19	M			19	V		
20	S			20	L		43	20	J			20	S			20	M	STAGE BUT1		20	V			20	V			20	L	Vacances		17	20	M			20	S		
21	D			21	M			21	V			21	D			21	M	STAGE BUT1		21	S			21	S			21	M	Vacances			21	J			21	D		
22	L		39	22	M			22	S			22	L	Vacances	52	22	J	STAGE BUT1		22	D			22	D			22	M	Vacances			22	V			22	L		26
23	M			23	J			23	D			23	M	Vacances		23	V	STAGE BUT1		23	L	Vacances	9	23	L		13	23	J	Vacances			23	S			23	M		
24	M			24	V			24	L		48	24	M	Vacances		24	S	STAGE BUT1		24	M	Vacances		24	M			24	V	Vacances			24	D			24	M		
25	J			25	S			25	M			25	J	Vacances		25	D	STAGE BUT1		25	M	Vacances		25	M			25	S	Vacances			25	L	Lundi de Pentecôte	22	25	J		
26	V			26	D			26	M			26	V	Vacances		26	L	STAGE BUT1	5	26	J	Vacances		26	J			26	D				26	M			26	V		
27	S			27	L	Vacances	44	27	J			27	S	Vacances		27	M	STAGE BUT1		27	V	Vacances		27	V	SAE Vente		27	L			18	27	M			27	S		
28	D			28	M	Vacances		28	V			28	D	Vacances		28	M	STAGE BUT1		28	S	Vacances		28	S	SAE Vente		28	M				28	J			28	D		
29	L		40	29	M	Vacances		29	S			29	L	Vacances	1	29	J	STAGE BUT1					29	D			29	M				29	V			29	L		27	
30	M			30	J	Vacances		30	D			30	M	Vacances		30	V	STAGE BUT1					30	L	SAE Vente	14	30	J				30	S			30	M			
				31	V	Vacances						31	M	Vacances		31	M	STAGE BUT1					31	M	SAE Vente							31	D							

Calendrier 2025/2026 BUT 2 FI

2025												2026																		
Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			
1	L	36	1	M		1	S Toussaint		1	L	49	1	J Vacances		1	D		1	D		1	M		1	V		1	L	23	
2	M		2	J		2	D		2	M		2	V Vacances		2	L	6	2	L	10	2	J		2	S		2	M		
3	M		3	V		3	L	45	3	M		3	S Vacances		3	M		3	M		3	V Férié 57		3	D		3	M		
4	J		4	S		4	M		4	J		4	D		4	M		4	M		4	S		4	L		19	4	J	
5	V		5	D		5	M		5	V		5	L	2	5	J		5	J		5	D		5	M		5	V		
6	S		6	L	41	6	J		6	S		6	M		6	V		6	V		6	L		15	6	M		6	S	
7	D		7	M		7	V		7	D		7	M		7	S		7	S		7	M		7	J		7	D		
8	L	37	8	M		8	S		8	L	50	8	J		8	D		8	D		8	M		8	V		8	L	24	
9	M		9	J		9	D		9	M		9	V		9	L	7	9	L	11	9	J		9	S		9	M		
10	M		10	V		10	L	46	10	M		10	S		10	M		10	M		10	V		10	D		10	M		
11	J		11	S		11	M Armistice		11	J		11	D		11	M		11	M		11	S		11	L		11	J		
12	V		12	D		12	M		12	V		12	L	3	12	J		12	J		12	D		12	M		12	V		
13	S		13	L	42	13	J		13	S		13	M		13	V		13	V		13	L	16	13	M		13	S		
14	D		14	M		14	V		14	D		14	M		14	S		14	S		14	M		14	J		14	D		
15	L	38	15	M		15	S		15	L	51	15	J		15	D		15	D		15	M		15	V		15	L	25	
16	M		16	J		16	D		16	M		16	V		16	L	8	16	L	12	16	J		16	S		16	M	Soutenances BUT 3 1/2 journée de présence à l'IUT pour les BUT alternant	
17	M		17	V		17	L	47	17	M		17	S		17	M		17	M		17	V		17	D		17	M		
18	J		18	S		18	M		18	J		18	D Fin S3 / Début S4		18	M		18	M		18	S		18	L		18	J		
19	V		19	D		19	M		19	V		19	L	4	19	J		19	J		19	D		19	M		19	V		
20	S		20	L IUT SAE PEEL	43	20	J		20	S		20	M		20	V		20	V		20	L	17	20	M		20	S		
21	D		21	M IUT SAE PEEL		21	V		21	D		21	M		21	S		21	S		21	M		21	J		21	D		
22	L	39	22	M IUT SAE PEEL		22	S		22	L Vacances	52	22	J		22	D		22	D		22	M		22	V		22	L	26	
23	M		23	J IUT SAE PEEL		23	D		23	M Vacances		23	V		23	L Vacances	9	23	L	13	23	J		23	S		23	M		
24	M		24	V IUT SAE PEEL		24	L	48	24	M Vacances		24	S		24	M Vacances		24	M		24	V		24	D		24	M		
25	J		25	S IUT SAE PEEL		25	M		25	J Vacances		25	D		25	M Vacances		25	M		25	S		25	L		22	25	J	
26	V		26	D		26	M		26	V Vacances		26	L	5	26	J Vacances		26	J		26	D		26	M		26	V		
27	S		27	L Vacances	44	27	J		27	S Vacances		27	M		27	V Vacances		27	V		27	L	18	27	M		27	S		
28	D		28	M Vacances		28	V		28	D Vacances		28	M		28	S Vacances		28	S		28	M		28	J		28	D		
29	L	40	29	M Vacances		29	S		29	L Vacances	1	29	J					29	D		29	M		29	V		29	L	27	
30	M		30	J Vacances		30	D		30	M Vacances		30	V					30	L		30	J		30	S		30	M		
			31	V Vacances					31	M Vacances		31	S					31	M	14				31	D					

Calendrier 2025/2026 BUT 3 FI																																		2026		
2025																																				
Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet						
1	L	36	1	M		1	S Toussaint		1	L	49	1	J Vacances		1	D		1	D		1	M		1	V		1	L		23	1	M				
2	M		2	J		2	D		2	M		2	V Vacances		2	L	6	2	L		10	2	J		2	S		2	M		2	J				
3	M		3	V		3	L	45	3	M		3	S Vacances		3	M		3	M			3	V			3	D		3	M		3	V			
4	J		4	S		4	M		4	J		4	D		4	M		4	M			4	S			4	L		19	4	J		4	S		
5	V		5	D		5	M		5	V		5	L	2	5	J		5	J			5	D			5	M			5	V		5	D		
6	S		6	L		6	J		6	S		6	M		6	V		6	V			6	L		15	6	M			6	S		6	L	28	
7	D		7	M		7	V		7	D		7	M		7	S		7	S			7	M			7	J			7	D		7	M		
8	L	37	8	M		8	S		8	L	50	8	J		8	D		8	D			8	M			8	V			8	L		24	8	M	
9	M		9	J		9	D		9	M		9	V		9	L	7	9	L		11	9	J			9	S			9	M		9	J		
10	M		10	V		10	L	46	10	M		10	S		10	M		10	M			10	V			10	D			10	M		10	V		
11	J		11	S		11	M Armistice		11	J		11	D Fin S5 / Début S6		11	M		11	M			11	S			11	L		20	11	J		11	S		
12	V		12	D		12	M		12	V		12	L	3	12	J		12	J			12	D			12	M			12	V		12	D		
13	S		13	L	42	13	J		13	S		13	M		13	V		13	V			13	M		16	13	M			13	S		13	L	29	
14	D		14	M		14	V		14	D		14	M		14	S		14	S			14	M			14	J			14	D		14	M Fête Nationale		
15	L	38	15	M		15	S		15	L	51	15	J		15	D		15	D			15	M			15	V			15	L		25	15	M	
16	M		16	J		16	D		16	M		16	V		16	L	8	16	L		12	16	J			16	S			16	M		16	J		
17	M		17	V		17	L	47	17	M		17	S		17	M		17	M			17	V			17	D			17	M		17	V		
18	J		18	S		18	M		18	J		18	D		18	M		18	M			18	S			18	L			18	J		18	S		
19	V		19	D		19	M		19	V		19	L	4	19	J		19	J			19	D			19	M			19	D		19	D		
20	S		20	L	43	20	J		20	S		20	M		20	V		20	V			20	L		17	20	M			20	S		20	L	30	
21	D		21	M		21	V		21	D		21	M		21	S		21	S			21	M			21	J			21	D		21	M		
22	L	39	22	M		22	S		22	L Vacances	52	22	J		22	D		22	D			22	M			22	V			22	L		26	22	M	
23	M		23	J		23	D		23	M Vacances		23	V		23	L	9	23	L		13	23	J			23	S			23	M		23	J		
24	M		24	V		24	L	48	24	M Vacances		24	S		24	M		24	M			24	V			24	D			24	M		24	V		
25	J		25	S		25	M		25	J Vacances		25	D		25	M		25	M			25	S			25	L			22	25	J		25	S	
26	V		26	D		26	M		26	V Vacances		26	L	5	26	J		26	J			26	D			26	M			26	V		26	D		
27	S		27	L Vacances	44	27	J		27	S Vacances		27	M		27	V		27	V			27	L		18	27	M			27	S		27	L	31	
28	D		28	M Vacances		28	V		28	D Vacances		28	M		28	S		28	S			28	M			28	J			28	D		28	M		
29	L	40	29	M Vacances		29	S		29	L Vacances	1	29	J		29	D		29	D			29	M			29	V			29	L		27	29	M	
30	M		30	J Vacances		30	D		30	M Vacances		30	V		30	L		30	L			30	J			30	S			30	M		30	J		
			31	V Vacances		31	M Vacances		31	M Vacances		31	S					31	M		14					31	D				31	V		31	V	

Septembre				Octobre				Novembre				Décembre				Janvier				Février				Mars				Avril				Mai				Juin				Juillet				
1	L	IUT	36	1	M	Entreprise		1	S	Toussaint		1	L	IUT	49	1	J	Vac entreprises		1	D		1	D		1	M	Entreprise		1	V	Fête du travail		1	L	IUT	23	1	M	Entreprise				
2	M	IUT		2	J	Entreprise		2	D			2	M	IUT		2	V	Vac entreprises		2	L	IUT	6	2	L	IUT	10	2	J	Entreprise		2	S	Entreprise		2	M	IUT		2	J	Entreprise		
3	M	IUT		3	V	Entreprise		3	L	IUT	45	3	M	Entreprise		3	S	Vac entreprises		3	M	IUT		3	M	IUT		3	V	Férié 57		3	D		3	M	Entreprise		3	V	Entreprise			
4	J	IUT		4	S	Entreprise		4	M	IUT		4	J	Entreprise		4	D			4	M	IUT		4	M	IUT		4	S	Entreprise		4	L	IUT	19	4	J	Entreprise		4	S	Entreprise		
5	V	IUT		5	D			5	M	Entreprise		5	V	Entreprise		5	L	IUT		2	5	J	IUT		5	J	IUT		5	D			5	M	IUT		5	V	Entreprise		5	D		
6	S	IUT		6	L	IUT	41	6	J	Entreprise		6	S	Entreprise		6	M	IUT		6	V	IUT		6	V	IUT		6	L	Lundi de Pâques	15	6	M	Entreprise		6	S	Entreprise		6	L	Entreprise	28	
7	D			7	M	IUT		7	V	Entreprise		7	D			7	M	Entreprise		7	S	IUT		7	S	IUT		7	M	IUT		7	J	Entreprise		7	D			7	M	Entreprise		
8	L	IUT	37	8	M	IUT		8	S	Entreprise		8	L	IUT	50	8	J	Entreprise		8	D		8	D		8	M	IUT		8	V	Armistice		8	L	IUT	24	8	M	Entreprise				
9	M	IUT		9	J	IUT		9	D			9	M	IUT		9	V	Entreprise		9	L	IUT	7	9	L	IUT	11	9	J	IUT		9	S	Entreprise		9	M	IUT		9	J	Entreprise		
10	M	Entreprise		10	V	IUT		10	L	IUT	46	10	M	Entreprise		10	S	Entreprise		10	M	IUT		10	M	IUT		10	V	IUT		10	D		10	M	Entreprise		10	V	Entreprise			
11	J	Entreprise		11	S	IUT		11	M	Armistice		11	J	Entreprise		11	D			11	M	Entreprise		11	M	Entreprise		11	S	IUT		11	L	Entreprise	20	11	J	Entreprise		11	S	Entreprise		
12	V	Entreprise		12	D			12	M	IUT		12	V	Entreprise		12	L	IUT	3	12	J	Entreprise		12	J	Entreprise		12	D			12	M	Entreprise		12	V	Entreprise		12	D			
13	S	Entreprise		13	L	IUT	42	13	J	Entreprise		13	S	Entreprise		13	M	IUT		13	V	Entreprise		13	V	Entreprise		13	L	Vac entreprises	16	13	M	Entreprise		13	S	Entreprise		13	L		29	
14	D			14	M	IUT		14	V	Entreprise		14	D			14	M	Entreprise		14	S	Entreprise		14	S	Entreprise		14	M	Vac entreprises		14	J	Jeudi de l'Ascension		14	D			14	M	Fête Nationale		
15	L	IUT	38	15	M	Entreprise		15	S	Entreprise		15	L	IUT	51	15	J	Entreprise		15	D		15	D		15	M	Vac entreprises		15	V	Entreprise		15	L	Entreprise	25	15	M					
16	M	IUT		16	J	Entreprise		16	D			16	M	IUT		16	V	Entreprise		16	L	IUT	8	16	L	IUT	12	16	J	Vac entreprises		16	S	Entreprise		16	M	Entreprise		16	J			
17	M	Entreprise		17	V	Entreprise		17	L	IUT	47	17	M	IUT		17	S	Entreprise		17	M	IUT		17	M	IUT		17	V	Vac entreprises		17	D		17	M	Entreprise		17	V				
18	J	Entreprise		18	S	Entreprise		18	M	IUT		18	J	IUT		18	D			18	M	Entreprise		18	M	Entreprise		18	S	Vac entreprises		18	L	IUT	21	18	J	Entreprise		18	S			
19	V	Entreprise		19	D			19	M	IUT		19	V	IUT		19	L	IUT	4	19	J	Entreprise		19	J	Entreprise		19	D	Vac entreprises		19	M	IUT		19	V	Entreprise		19	D			
20	S	Entreprise		20	L		43	20	J	IUT		20	S	IUT		20	M	IUT		20	V	Entreprise		20	V	Entreprise		20	L	Vac entreprises	17	20	M	IUT		20	S	Entreprise		20	L		30	
21	D			21	M			21	V	IUT		21	D			21	M	Entreprise		21	S	Entreprise		21	S	Entreprise		21	M	Vac entreprises		21	J	IUT		21	D			21	M			
22	L	IUT	39	22	M	Entreprise		22	S	IUT		22	L	Vac entreprises	52	22	J	Entreprise		22	D		22	D		22	M	Vac entreprises		22	V	IUT		22	L	IUT	26	22	M					
23	M	IUT		23	J	Entreprise		23	D			23	M	Vac entreprises		23	V	Entreprise		23	L	Vac entreprises	9	23	L	IUT	13	23	J	Vac entreprises		23	S	IUT		23	M	IUT		23	J			
24	M	Entreprise		24	V	Entreprise		24	L	IUT	48	24	M	Vac entreprises		24	S	Entreprise		24	M	Vac entreprises		24	M	IUT		24	V	Vac entreprises		24	D		24	M	Entreprise		24	V				
25	J	Entreprise		25	S	Entreprise		25	M	IUT		25	J	Vac entreprises		25	D			25	M	Vac entreprises		25	M	Entreprise		25	S	Vac entreprises		25	L	Lundi de Pentecôte	22	25	J	Entreprise		25	S			
26	V	Entreprise		26	D			26	M	Entreprise		26	V	Vac entreprises		26	L	IUT	5	26	J	Vac entreprises		26	J	Entreprise		26	D			26	M	IUT		26	V	Entreprise		26	D			
27	S	Entreprise		27	L	Vac entreprises	44	27	J	Entreprise		27	S	Vac entreprises		27	M	IUT		27	V	Vac entreprises		27	V	Entreprise		27	L	IUT		18	27	M	Entreprise		27	S	Entreprise		27	L		31
28	D			28	M	Vac entreprises		28	V	Entreprise		28	D	Vac entreprises		28	M	Entreprise		28	S	Vac entreprises		28	S	Entreprise		28	M	IUT		28	J	Entreprise		28	D			28	M			
29	L	IUT	40	29	M	Vac entreprises		29	S	Entreprise		29	L	Vac entreprises	1	29	J	Entreprise					29	D			29	M	Entreprise		29	V	Entreprise		29	L	IUT	27	29	M				
30	M	IUT		30	J	Vac entreprises		30	D			30	M	Vac entreprises		30	V	Entreprise					30	L	IUT		30	J	Entreprise		30	S	Entreprise		30	M	IUT		30	J				
				31	V	Vac entreprises						31	M	Vac entreprises		31	S	Entreprise					31	M	IUT	14					31	D								31	V			

Calendrier BUT 2 ALTERNANCE 2025

2026

Septembre				Octobre				Novembre				Décembre				Janvier				Février				Mars				Avril				Mai				Juin				Juillet			
1	L	IUT	36	1	M	Entreprise		1	S	Toussaint		1	L	IUT	49	1	J	Vac entreprises		1	D		1	D		1	M	Entreprise		1	V	Fête du travail		1	L	IUT	23	1	M	Entreprise			
2	M	IUT		2	J	Entreprise		2	D			2	M	IUT		2	V	Vac entreprises		2	L	IUT	6	2	L	IUT	10	2	J	Entreprise		2	S	Entreprise		2	M	IUT		2	J	Entreprise	
3	M	Entreprise		3	V	Entreprise		3	L	IUT	45	3	M	Entreprise		3	S	Vac entreprises		3	M	IUT		3	M	IUT		3	V	Férié 57		3	D		3	M	Entreprise		3	V	Entreprise		
4	J	Entreprise		4	S	Entreprise		4	M	IUT		4	J	Entreprise		4	D			4	M	Entreprise		4	M	IUT		4	S	Entreprise		4	L	IUT	19	4	J	Entreprise		4	S	Entreprise	
5	V	Entreprise		5	D			5	M	IUT		5	V	Entreprise		5	L	IUT	2	5	J	Entreprise		5	J	IUT		5	D		5	M	IUT		5	V	Entreprise		5	D			
6	S	Entreprise		6	L	IUT	41	6	J	IUT		6	S	Entreprise		6	M	IUT		6	V	Entreprise		6	V	IUT		6	L	Lundi de Pâques	15	6	M	Entreprise		6	S	Entreprise		6	L	Entreprise	28
7	D			7	M	IUT		7	V	IUT		7	D			7	M	Entreprise		7	S	Entreprise		7	S	IUT		7	M	IUT SAE 4.2 Pilotage		7	J	Entreprise		7	D			7	M	Entreprise	
8	L	IUT	37	8	M	Entreprise		8	S	IUT		8	L	IUT	50	8	J	Entreprise		8	D			8	D			8	M	IUT SAE 4.2 Pilotage		8	V			8	L	IUT	24	8	M	Entreprise	
9	M	IUT		9	J	Entreprise		9	D			9	M	IUT		9	V	Entreprise		9	L	IUT	7	9	L	IUT	11	9	J	IUT SAE 4.2 Pilotage		9	S	Entreprise		9	M	IUT		9	J	Entreprise	
10	M	Entreprise		10	V	Entreprise		10	L	IUT	46	10	M	Entreprise		10	S	Entreprise		10	M	IUT		10	M	IUT		10	V	IUT SAE 4.2 Pilotage		10	D		10	M	Entreprise		10	V	Entreprise		
11	J	Entreprise		11	S	Entreprise		11	M	Armistice		11	J	Entreprise		11	D			11	M	IUT		11	M	Entreprise		11	S	IUT SAE 4.2 Pilotage		11	L	Entreprise	20	11	J	Entreprise		11	S	Entreprise	
12	V	Entreprise		12	D			12	M	Entreprise		12	V	Entreprise		12	L	IUT	3	12	J	IUT		12	J	Entreprise		12	D		12	M	Entreprise		12	V	Entreprise		12	D			
13	S	Entreprise		13	L	IUT	42	13	J	Entreprise		13	S	Entreprise		13	M	IUT		13	V	IUT		13	V	Entreprise		13	L	Vac entreprises	16	13	M	Entreprise		13	S	Entreprise		13	L		29
14	D			14	M	IUT		14	V	Entreprise		14	D			14	M	Entreprise		14	S	IUT		14	S	Entreprise		14	M	Vac entreprises		14	J	Jeudi de l'Ascension		14	D			14	M	Fête Nationale	
15	L	IUT	38	15	M	Entreprise		15	S	Entreprise		15	L	Entreprise	51	15	J	Entreprise		15	D			15	D			15	M	Vac entreprises		15	V	Entreprise		15	L	Entreprise	25	15	M		
16	M	IUT		16	J	Entreprise		16	D			16	M	Entreprise		16	V	Entreprise		16	L	IUT	8	16	L	IUT	12	16	J	Vac entreprises		16	S	Entreprise		16	M	Entreprise		16	J		
17	M	IUT		17	V	Entreprise		17	L	IUT	47	17	M	Entreprise		17	S	Entreprise		17	M	IUT		17	M	IUT		17	V	Vac entreprises		17	D		17	M	Entreprise		17	V			
18	J	IUT		18	S	Entreprise		18	M	IUT		18	J	Entreprise		18	D			18	M	Entreprise		18	M	Entreprise		18	S	Vac entreprises		18	L	IUT SAE RSE EES	21	18	J	Entreprise		18	S		
19	V	IUT		19	D			19	M	Entreprise		19	V	Entreprise		19	L	IUT	4	19	J	Entreprise		19	J	Entreprise		19	D	Vac entreprises		19	M	IUT SAE RSE EES		19	V	Entreprise		19	D		
20	S	IUT		20	L	IUT SAE PEEL	43	20	J	Entreprise		20	S	Entreprise		20	M	IUT		20	V	Entreprise		20	V	Entreprise		20	L	Vac entreprises	17	20	M	IUT SAE RSE EES		20	S	Entreprise		20	L		30
21	D			21	M	IUT SAE PEEL		21	V	Entreprise		21	D			21	M	Entreprise		21	S	Entreprise		21	S	Entreprise		21	M	Vac entreprises		21	J	IUT SAE RSE EES		21	D			21	M		
22	L	IUT	39	22	M	IUT SAE PEEL		22	S	Entreprise		22	L	Vac entreprises	52	22	J	Entreprise		22	D			22	D			22	M	Vac entreprises		22	V	IUT SAE RSE EES		22	L	IUT	26	22	M		
23	M	IUT		23	J	IUT SAE PEEL		23	D			23	M	Vac entreprises	23	V	Entreprise		23	L	Vac entreprises	9	23	L	IUT	13	23	J	Vac entreprises		23	S	IUT SAE RSE EES		23	M	IUT		23	J			
24	M	Entreprise		24	V	IUT SAE PEEL		24	L	IUT	48	24	M	Vac entreprises	24	S	Entreprise		24	M	Vac entreprises		24	M	IUT		24	V	Vac entreprises		24	D		24	M	Entreprise		24	V				
25	J	Entreprise		25	S	IUT SAE PEEL		25	M	IUT		25	J	Noël		25	D			25	M	Vac entreprises		25	M	Entreprise		25	S	Vac entreprises		25	L	Lundi de Pentecôte	22	25	J	Entreprise		25	S		
26	V	Entreprise		26	D			26	M	Entreprise		26	V	Noël		26	L	IUT	5	26	J	Vac entreprises		26	J	Entreprise		26	D		26	M	IUT		26	V	Entreprise		26	D			
27	S	Entreprise		27	L	Vac entreprises	44	27	J	Entreprise		27	S	Vac entreprises		27	M	IUT		27	V	Vac entreprises		27	V	Entreprise		27	L	IUT	18	27	M	Entreprise		27	S	Entreprise		27	L		31
28	D			28	M	Vac entreprises		28	V	Entreprise		28	D	Vac entreprises		28	M	Entreprise		28	S	Vac entreprises		28	S	Entreprise		28	M	IUT		28	J	Entreprise		28	D			28	M		
29	L	IUT	40	29	M	Vac entreprises		29	S	Entreprise		29	L	Vac entreprises	1	29	J	Entreprise				29	D		29	M	Entreprise		29	V	Entreprise		29	L	IUT	27	29	M					
30	M	IUT		30	J	Vac entreprises		30	D			30	M	Vac entreprises	30	V	Entreprise			30	L	Entreprise		30	J	Entreprise		30	M	IUT		30	S	Entreprise		30	M	IUT		30	J		
				31	V	Vac entreprises						31	M	Vac entreprises	31	S	Entreprise						31	M	Entreprise	14				31	D							31	V				

Calendrier 2025/2026BUT 3 ALTERNANCE

2025

2026

Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet													
1	L	IUT	36	1	M	Entreprise		1	S	Toussaint	1	L	IUT	49	1	J	Vac entreprises		1	D		1	D		1	M	Entreprise		1	V	Fête du travail	1	L	IUT	23	1	M	Entreprise					
2	M	IUT		2	J	Entreprise		2	D		2	M	IUT		2	V	Vac entreprises		2	L	IUT	6	2	L	IUT	10	2	J	Entreprise		2	S	Entreprise		2	M	IUT		2	J	Entreprise		
3	M	Entreprise		3	V	Entreprise		3	L	IUT	45	3	M	Entreprise		3	S	Vac entreprises		3	M	IUT		3	M	IUT		3	V	Férié 57		3	D		3	M	Entreprise		3	V	Entreprise		
4	J	Entreprise		4	S	Entreprise		4	M	IUT		4	J	Entreprise		4	D		4	M	Entreprise		4	M	Entreprise		4	S	Entreprise		4	L	IUT	19	4	J	Entreprise		4	S	Entreprise		
5	V	Entreprise		5	D			5	M	Entreprise		5	V	Entreprise		5	L	IUT	2	5	J	Entreprise		5	J	Entreprise		5	D			5	M	IUT		5	V	Entreprise		5	D		
6	S	Entreprise		6	L	IUT	41	6	J	Entreprise		6	S	Entreprise		6	M	IUT		6	V	Entreprise		6	V	Entreprise		6	L	Lundi de Pâques	15	6	M	Entreprise		6	S	Entreprise		6	L	Entreprise	28
7	D			7	M	IUT		7	V	Entreprise		7	D			7	M	Entreprise		7	S	Entreprise		7	S	Entreprise		7	M	IUT		7	J	Entreprise		7	D			7	M	Entreprise	
8	L	IUT	37	8	M	IUT		8	S	Entreprise		8	L	IUT	50	8	J	Entreprise		8	D			8	D			8	M	IUT		8	V			8	L	IUT	24	8	M	Entreprise	
9	M	IUT		9	J	IUT		9	D			9	M	IUT		9	V	Entreprise		9	L	IUT	7	9	L	IUT	11	9	J	IUT		9	S	Entreprise		9	M	IUT		9	J	Entreprise	
10	M	Entreprise		10	V	IUT		10	L	IUT	46	10	M	Entreprise		10	S	Entreprise		10	M	IUT		10	M	IUT		10	V	IUT		10	D			10	M	Entreprise		10	V	Entreprise	
11	J	Entreprise		11	S	IUT		11	M	Armistice		11	J	Entreprise		11	D			11	M	IUT		11	M	Entreprise		11	S	IUT		11	L	IUT	20	11	J	Entreprise		11	S	Entreprise	
12	V	Entreprise		12	D			12	M	Entreprise		12	V	Entreprise		12	L	IUT	3	12	J	IUT		12	J	Entreprise		12	D			12	M	IUT		12	V	Entreprise		12	D		
13	S	Entreprise		13	L	IUT	42	13	J	Entreprise		13	S	Entreprise		13	M	IUT		13	V	IUT		13	V	Entreprise		13	L	Vac entreprises	16	13	M	Entreprise		13	S	Entreprise		13	L		29
14	D			14	M	IUT		14	V	Entreprise		14	D			14	M	Entreprise		14	S	IUT / fin S5		14	S	Entreprise		14	M	Vac entreprises		14	J	Jeudi de l'Ascension		14	D			14	M	Fête Nationale	
15	L	IUT	38	15	M	Entreprise		15	S	Entreprise		15	L	Entreprise	51	15	J	Entreprise		15	D			15	D			15	M	Vac entreprises		15	V	Entreprise		15	L	Soutenances BUT 3 1/2 journée de présence à l'IUT pour les BUT alternant le reste en entreprise	25	15	M		
16	M	IUT		16	J	Entreprise		16	D			16	M	Entreprise		16	V	Entreprise		16	L	Entreprise/début S6	8	16	L	Entreprise	12	16	J	Vac entreprises		16	S	Entreprise		16	M			16	J		
17	M	Entreprise		17	V	Entreprise		17	L	IUT	47	17	M	Entreprise		17	S	Entreprise		17	M	Entreprise		17	M	Entreprise		17	V	Vac entreprises		17	D			17	M			17	V		
18	J	Entreprise		18	S	Entreprise		18	M	IUT		18	J	Entreprise		18	D			18	M	Entreprise		18	M	Entreprise		18	S	Vac entreprises		18	L	IUT	21	18	J			18	S		
19	V	Entreprise		19	D			19	M	IUT		19	V	Entreprise		19	L	IUT	4	19	J	Entreprise		19	J	Entreprise		19	D	Vac entreprises		19	M	IUT		19	V			19	D		
20	S	Entreprise		20	L	IUT	43	20	J	IUT		20	S	Entreprise		20	M	IUT		20	V	Entreprise		20	V	Entreprise		20	L	Vac entreprises	17	20	M	Entreprise		20	S			20	L		30
21	D			21	M	IUT		21	V	IUT		21	D			21	M	IUT		21	S	Entreprise		21	S	Entreprise		21	M	Vac entreprises		21	J	Entreprise		21	D			21	M		
22	L	IUT	39	22	M	Entreprise		22	S	IUT		22	L	Vac entreprises	52	22	J	IUT		22	D			22	D			22	M	Vac entreprises		22	V	Entreprise		22	L	IUT	26	22	M		
23	M	IUT		23	J	Entreprise		23	D			23	M	Vac entreprises		23	V	IUT		23	L	Vac entreprises	9	23	L	IUT	13	23	J	Vac entreprises		23	S	Entreprise		23	M	IUT		23	J		
24	M	IUT		24	V	Entreprise		24	L	IUT	48	24	M	Vac entreprises		24	S	IUT		24	M	Vac entreprises		24	M	IUT		24	V	Vac entreprises		24	D			24	M	Entreprise		24	V		
25	J	IUT		25	S	Entreprise		25	M	IUT		25	J	Nöel		25	D			25	M	Vac entreprises		25	M	Entreprise		25	S	Vac entreprises		25	L	Lundi de Pentecôte	22	25	J	Entreprise		25	S		
26	V	IUT		26	D			26	M	Entreprise		26	V	Nöel		26	L	IUT	5	26	J	Vac entreprises		26	J	Entreprise		26	D			26	M	IUT		26	V	Entreprise		26	D		
27	S	IUT		27	L	Vac entreprises	44	27	J	Entreprise		27	S	Vac entreprises		27	M	IUT		27	V	Vac entreprises		27	V	Entreprise		27	L	IUT	18	27	M	Entreprise		27	S	Entreprise		27	L		31
28	D			28	M	Vac entreprises		28	V	Entreprise		28	D	Vac entreprises		28	M	Entreprise		28	S	Vac entreprises		28	S	Entreprise		28	M	IUT		28	J	Entreprise		28	D			28	M		
29	L	IUT	40	29	M	Vac entreprises		29	S	Entreprise		29	L	Vac entreprises	1	29	J	Entreprise						29	D			29	M	Entreprise		29	V	Entreprise		29	L	Entreprise	27	29	M		
30	M	IUT		30	J	Vac entreprises		30	D			30	M	Vac entreprises		30	V	Entreprise						30	L	Entreprise		30	J	Entreprise		30	S	Entreprise		30	M	Entreprise		30	J		
				31	V	Vac entreprises						31	M	Vac entreprises		31	S	Entreprise						31	M	Entreprise	14					31	D					31	V				

